Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le 27/10/2026
ID : 070-247000755-20261026-BC2026_016-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT Haute-Saône
ARRONDISSEMENT Lure

SÉANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Demande de subvention EFFILOGIS – Mission AMO pour la programmation du projet de réhabilitation du bâtiment MFR en centre administratif de la CCPLx

DÉLIBÉRATION
N° BC 2026-016

En exercice :	**9**
Titulaires présents :	**7**
Pouvoirs :	**1**
Absents :	**2**
Nombre de votants :	**8**

L'an deux mille vingt-six, le 26 octobre, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil se sont réunis, en salle de réunion au siège de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil à Luxeuil-Les-Bains 70300 sur convocation adressée par le Président le 20 octobre dernier.
Le Bureau Communautaire nomme Frédéric Burghard secrétaire de séance.

Présents : Joël Brice, Frédéric Burghard, Michel Calloch, Marie-Hélène Daval, Jacques Deshayes, Claudette Faivre-Bazin, Alain Schelle
Pouvoir : Loïc Laborie à Frédéric Burghard
Excusé : Jean-Luc Daval

Exposé

La Communauté de communes du Pays de Luxeuil (CCPLx) a conclu en date du 19 décembre 2025, avec la Société TEAM CONCEPT, un marché public de services portant sur la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la programmation du projet de réhabilitation du bâtiment Maison Familiale et Rurale (MFR) en centre administratif de la CCPLx.

Cette mission AMO permet à la CCPLx de définir et de piloter une rénovation globale dudit bâtiment visant à améliorer significativement sa performance énergétique, à réduire ses émissions de gaz à effet de serre, à maîtriser les coûts de fonctionnement par une gestion optimale des consommations des fluides et à garantir un meilleur confort thermique aux occupants.

Ainsi, la CCPLx valorise un bâtiment existant en le transformant en un équipement public durable, fonctionnel et économe en énergie.

Il s'agit d'une opération en phase programmation concernant un projet de bâtiment tertiaire implanté en Région Bourgogne-Franche-Comté. À cet égard, la CCPLx peut solliciter une demande de subvention EFFILOGIS auprès de cette dernière.

Plan de financement prévisionnel de la mission AMO :

Dépenses	
Nature de la prestation	**Montant € HT**
Mission AMO	48 800,00
Total	**48 800,00 € HT**

Recettes	
Partenaires	**Montant € HT**
Région Effilogis	19 000,00
Autofinancement	29 800,00
Total	**48 800,00 € HT**

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le 27/10/2026
ID : 070-247000755-20261026-BC2026_016-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° D2026-049 du Conseil Communautaire de la CCPLx en date du 28 avril 2026 relative à la délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président ;

Considérant l'intérêt de la CCPLx à solliciter la Région Bourgogne-Franche-Comté pour l'octroi d'une subvention EIFFILOGIS dans le cadre de la mission AMO pour la programmation du projet de réhabilitation du bâtiment MFR en centre administratif de la CCPLx ;

Considérant que la décision de solliciter, auprès des financeurs (personnes morales de droit public ou privé), l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement sans limitation de montant, d'autoriser, le cas échéant, la conclusion des conventions afférentes, ainsi que leurs avenants éventuels, et d'approuver les plans de financement prévisionnels revient au Bureau Communautaire de la CCPLx ;

Décision

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Bureau Communautaire

- Décide de solliciter la Région Bourgogne-Franche-Comté pour le versement d'une subvention au titre d'EIFFILOGIS ;
- Décide de solliciter toute autre subvention nécessaire à la bonne réalisation de ce projet ;
- Décide de compenser par l'autofinancement un éventuel retrait ou diminution de la subvention de l'un des Cofinanceurs du projet ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre et à signer tout acte afférent et nécessaire aux demandes de subventions, à l'exécution de ce dossier et à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré et signé

Pour copie conforme

Le Président

Jacques DESHAYES